



ASSOCIATION  
LES CARRELETS CHARENTAIS  
A.D.D.P.M.L.T

ECHO DES ESTUAIRES N°7  
Décembre 02 - Janvier 03

LE MOT DU PRESIDENT

Bonne année à toutes et à tous,

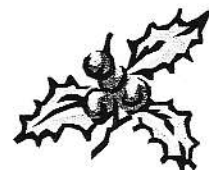
Voilà 3 ans, nos installations subissaient le cataclysme du siècle et disparaissaient pour 95% d'entre elles. Un effort considérable a alors été entrepris de la part de tous, propriétaires et collectivités. Beaucoup ont retroussé leurs manches et se sont mis au travail. L'Etat a apporté sa contribution, abondant l'effort de nos collectivités territoriales du Département et de la Région, pour que renaissent ces fleurons de notre patrimoine charentais.

Nous constatons, au bout de trois ans, que nous sommes au milieu du gué puisque la moitié seulement des pontons détruits a été relevée. Notre objectif d'une reconstruction à 100% est peut-être ambitieux, mais doit rester le but à atteindre. Il y a donc encore du travail et je rappelle à ceux qui hésitent que l'association est là pour leur faciliter leur tâche.

Le combat est, somme toute, en bonne voie et nous le gagnerons. Mais un autre va mobiliser notre énergie dans les années à venir : la protection de la ressource. Notre activité de pêche au carrelet nous permet en effet de déceler l'appauvrissement des eaux de notre littoral pour toutes les espèces qui constituent habituellement notre tableau de pêche. Il est grand temps de tirer la sonnette d'alarme et de faire comprendre que cette fuite en avant mène à la catastrophe. Nos carrelets sont en effet d'excellents observatoires pour dénoncer cet état de fait dû en grande partie à des pratiques frauduleuses de certains professionnels peu scrupuleux qui sont en train ainsi de mettre à mort leur propre activité.

Ce combat vital sera le nôtre à tous. En attendant, prenons des forces. Ressourçons-nous en famille pendant ces fêtes de fin d'année, que je vous souhaite belles et réconfortantes, et je vous présente à toutes et à tous mes vœux les plus sincères d'une bonne année 2003.

Jean-Louis MARTIN.



*Cet écho n°7  
le 4-01-2003*

## I. Compte rendu succinct de la réunion du conseil d'administration du 16 novembre 2002.

Conformément à la convocation du 25 octobre 2002, les membres du conseil d'administration des « Carrelets Charentais » se sont réunis le 16 novembre 2002 dernier à 10h00 à la mairie de Port-des-Barques, sous la présidence de M. MARTIN.

### Le point sur la reconstruction :

ANNEE	2001	2002
Carrelets en état de pêche	<b>39%</b>	<b>52%</b>
Carrelets en cours de reconstruction	8%	7%
Carrelets détruits ou à l'abandon	53%	41%

L'objectif fixé par l'association au lendemain de la tempête n'est pas atteint. En effet, seule la moitié des pontons sont reconstruits. Nos efforts doivent donc maintenant se porter sur la recherche des personnes qui ont baissé les bras, afin de les inciter à se remettre à l'ouvrage. La collaboration de le DDE s'avère donc nécessaire.(voir article).

Deux projets de construction de carrelets à vocation pédagogique sont actuellement à l'étude, l'un sur la commune d'Esnandes, l'autre sur le territoire de la communauté de Rochefort. L'association souhaite apporter son expérience, et va demander d'être associée à l'étude et à la conception de ces ouvrages.

### Le point sur les aides :

Une centaine de dossiers ont été déposés pour les demandes de subvention à la reconstruction. A noter que le versement des aides peut prendre du temps, la raison étant qu'un nombre suffisant de dossiers doit être atteint pour que les services administratifs puissent procéder à une instruction groupée des demandes.

### Le point sur les adhésions 2002 :

Une association n'existe qu'avec des adhérents cotisants ; depuis la législation de la pêche au carrelet embarqué, un certain tassement des cotisations a été constaté. Malgré l'intérêt suscité par les utilisateurs d'installations fixes après la tempête, le nombre de cotisants reste modéré (285 en 2001 ; 296 en 2002). Ce chiffre n'est pas représentatif du nombre de personnes concernées par la pêche de tradition et de loisirs. Une seule ligne de conduite : FAIRE ADHERER. Il y va de notre puissance collective pour être présent dans les prochains combats, comme celui de la redevance ou encore celui de la mise en place du réseau « Natura 2000 ».

### Questions diverses :

Un point important a été soulevé par les membres : tous constatent une diminution importante du nombre de prises lors des journées de pêche. Inquiétés par l'évolution de ce phénomène, ils ont décidé à l'unanimité d'agir pour la protection de la ressource.

Leur revendication vous sera exposée le jour de la prochaine assemblée générale, programmée le samedi 05 avril 2003 (le lieu et l'heure ne sont pas encore fixés).

## II. URGENT : Disponibilité de poteaux

Grâce aux recherches de quelques uns de nos adhérents, des opportunités concernant la fourniture de poteaux s'offre à vous :

### 1. Poteaux en châtaignier

a. *La Coopérative Agricole et Forestière Sud-Atlantique propose :*

- Perches en châtaignier de 7.5m (diamètre 13 fin bout) à 18 € l'unité.
- Perches en châtaignier de 5m (diamètre 13 fin bout) à 10 € l'unité.

Pour tout commande, contacter M. CHARTIER Bernard au 06.07.86.28.75.

**Attention : date limite de commande le 10/01/03** (livraison en mars 2003)

b. *M. GARCIA, habitant de Port-des-Barques, met en vente un stock de 80 poteaux en châtaignier, allant de 6 à 9m avec un prix d'environ 15 € l'unité, à débattre. Tél : 05.46.84.98.27*

### 2. Poteaux type poteaux télégraphiques

Une entreprise de récupération redistribue des poteaux type télégraphiques aux prix suivants :

- Poteaux recyclés livrés :  
7m : 20.95 € HT l'unité  
8m : 25.95 € HT l'unité
- Poteaux neufs livrés :  
8m : 48.74 € HT l'unité

Si cette offre vous intéresse, veuillez contacter :

M. FOUGERE Jean-Denis

Tél./Fax : 05.46.51.08.20

E-mail : [jean-denis.fougere@cuma.fr](mailto:jean-denis.fougere@cuma.fr)

**Attention : date limite de commande le 10/02/03** (livraison le 19/02/03)

## III. Assurance collective :

Nous vous rappelons que l'association met à disposition de ses adhérents uniquement des bulletins d'adhésion au contrat d'assurance collective :

- Les garanties :

GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES ET FRANCHISES PAR SINISTRE
Incendie	A concurrence du montant choisi – sans franchise
Choc par engin maritime ou fluvial identifié	A concurrence du montant choisi – sans franchise
Tempête, grêle, neige	A concurrence du montant choisi – franchise 10% des dommages avec un minimum de 686 €
Catastrophes naturelles	A concurrence du montant choisi – franchise fixée par arrêté ministériel
Responsabilité civile propriétaire, défense et recours	Responsabilité civile propriétaire – franchise 5% des dommages avec mini de 152 € et maxi de 762 €

- Les tarifs :

CATEGORIE	VALEUR DU PONTON-CARRELET	COTISATION / AN
1	9 147 € (60 000F)	79 € (518F)
2	13 720 € (90 000F)	109 € (715F)
3	18 294 € (120 000F)	139 € (912F)

A noter que le plus le nombre de contractants sera important, plus les garanties seront assurées.

**Pour tout renseignement, contacter l'association au 05.46.84.80.01.**

## IV. Informations diverses : les actions de l'association.

### 1. Réunion avec la DDE

Le 25 novembre dernier, M. PROUST, responsable de l'unité Littoral de la DDE, a reçu M. MARTIN, président de l'association des « Carrelets Charentais », dans l'objectif d'une coopération plus poussée.

Trois points essentiels ont été abordés :

- Les prescriptions relatives à la reconstruction : l'association a noté certaines lacunes dans ce document. La DDE envisage donc de revoir les termes et les conditions des reconstructions des pontons-carrelets pour compléter ou modifier ce document.
- Les listes d'amodiataires : M. MARTIN a, une fois de plus, soulevé le problème concernant ces listes détenues uniquement par la DDE (puisque'elle est chargée de la gestion du domaine public maritime). Les perspectives s'annoncent meilleures, puisque'elle nous a assuré la transmission des données, notamment pour les amodiataires qui n'ont toujours pas reconstruit.
- Rappel au bénéficiaire d'1 AOT :
  - Il vous est demandé de faire apparaître clairement le numéro de votre concession (il se trouve sur l'AOT), ceci afin de faciliter le travail d'inventaire et de contrôle.
  - Malgré l'augmentation des délits commis sur les constructions (effraction, vol de matériel, dégâts divers ...), il vous est rappelé que la profusion de moyens de dissuasion est strictement interdite. L'intégration paysagère n'est pas respectée et cela n'empêche pas les personnes mal avenantes de parvenir à leurs fins.

### 2. Pontons-carrelets sur l'île de Ré

Plusieurs personnes ont fait la demande d'autorisation de reconstruire des pontons de pêche au carrelet sur l'île de Ré. Cette proposition a reçu un avis défavorable au vu des dispositions prises par l'Architecte des Bâtiments de France : le secteur de l'île de Ré, en plus des protections fortes qui lui sont attachées, n'est pas une zone géographique du département où traditionnellement des carrelets sont construits.

L'association a donc porté l'affaire à la connaissance du Préfet de Charente-Maritime, lui demandant de bien vouloir proposer ce projet à la commission des sites pour la révision de cette décision.

*Coordonnées* : Mairie – Square Guy Rivière – 17730 PORT DES BARQUES

Tél. 05.46.84.80.01 – Fax : 05.46.84.98.33

Contact : Mlle FAVRE Christelle (permanences irrégulières – téléphoner pour RDV)